

Modalités de paiement

Le 1^{er} montant à verser avant la rentrée scolaire ou le démarrage de Restoscolaire doit couvrir le prix des repas d'un mois pour chaque enfant.

Les versements suivants devront être suffisants pour que le solde à disposition soit toujours supérieur ou égal au montant de 5 repas par enfant CHF 50.-.

En cas de solde insuffisant, une alerte e-mail automatique est générée par courriel aux parents utilisant la plateforme en ligne.

Un relevé de compte correspondant à un rappel est envoyé par courrier postal mensuellement avec des frais de rappel aux familles n'ayant pas approvisionné leur compte Restoscolaire dans le délais fixé.

Exemple de calcul de coûts :

1. Montant pour 1 enfant, 4 jours par semaine

5 repas minimum obligatoires = CHF 50.-

Coût des repas pour un mois : $(10 \times 4) \times 4$
CHF 160.-

Montant pour 2 enfants, 4 jours par semaine

5 repas minimum obligatoires = CHF 100.-

Coût des repas pour un mois : $(10 \times 8) \times 4$
CHF 320.-

2. Montant pour 1 enfant, 3 jours par semaine

5 repas minimum obligatoires = CHF 50.-

Coût des repas pour un mois : $(10 \times 3) \times 4$
CHF 120.-

Montant pour 2 enfants, 3 jours par semaine

5 repas minimum obligatoires = CHF 100.-

Coût des repas pour un mois : $(10 \times 6) \times 4$
CHF 240.-

3. Montant pour 1 enfant, 2 jours par semaine

5 repas minimum obligatoires = CHF 50.-

Coût des repas pour un mois : $(10 \times 2) \times 4$
CHF 80.-

Montant pour 2 enfants, 2 jours par semaine

5 repas minimum obligatoires = CHF 100.-

Coût des repas pour un mois : $(10 \times 4) \times 4$
CHF 160.-

Contact

Restoscolaire

C/o Association des communes genevoises
Boulevard des Promenades 20
Case postale 1276
1227 Carouge

Tél. : 058 307 84 64, les jours ouvrables

Site : my.giap.ch

E-mail : contact@restoscolaire.ch



Des tutoriels vidéos sont disponibles pour une meilleure utilisation :

Restoscolaire ACG

https://www.youtube.com/channel/UCnS9-QvS9NM4nn_ktsytvQA

**Pour excuser votre/vos enfant(s)
ou ajouter un repas non-prévu**

my.giap.ch ou 079.909.51.54

Restoscolaire

Paiement des repas à l'avance
& modification
des jours de présence en ligne



Groupement intercommunal
en faveur de la jeunesse des
communes de Dardagny et Russin

Inscription à Restoscolaire

1. Inscrire votre/vos enfant(s) lors des inscriptions annuelles du parascolaire (GIAP). Vous devrez utiliser un compte « vérifié e-démarches » de l'état de Genève pour accéder à la plateforme **my.giap.ch** et aux fonctionnalités de Restoscolaire.
2. Si vous avez déjà inscrit votre enfant par Internet aux dernières inscriptions du GIAP, vous aurez directement accès à votre compte, via notre plateforme **my.giap.ch** puisque vous avez déjà un compte « vérifié e-démarches ».
3. Si vous avez fait votre inscription manuellement (bulletin d'inscription papier) : Connectez-vous dès à présent sur le site **www.giap.ch**, puis sur l'onglet « **MY GIAP** », où les modalités pour créer votre compte sécurisé au portail e-démarches de l'État de Genève vous sont décrites.
4. Prendre connaissance de l'ensemble de la documentation transmise par courrier pour l'adhésion à Restoscolaire ou par courriel lors du renouvellement.
5. Repas à payer à l'avance par e-banking, e-finance (sans frais). Vos références de paiement pour Restoscolaire sont disponibles sur **my.giap.ch**.
Ou
vous pouvez également nous faire une demande de bulletins de versement (prestation avec frais) en contactant Restoscolaire.

Modification des jours de présence

QUE FAIRE EN CAS D'ABSENCE ?

Pour des raisons de sécurité, il est impératif d'excuser votre/vos enfant(s) sur le site **my.giap.ch** ou sur le répondeur du GIAP.

PARENTS DISPOSANT D'INTERNET

Avant 8h00

Excuser votre/vos enfant(s) en vous connectant sur le site **my.giap.ch** avant 8h00. Passé ce délai, les repas non-excuses sont facturés.

Après 8h00

Vous devez quand même excuser votre/vos enfant(s) sur le répondeur du GIAP en indiquant les nom, prénom et classe fréquentée par votre/vos enfant(s). Le délai étant dépassé, les repas sont facturés.

PARENTS NE DISPOSANT PAS D'INTERNET

Excuser votre/vos enfant(s) sur le répondeur du GIAP en indiquant les nom, prénom et classe fréquentée par votre/vos enfant(s). Après 8h00, le délai étant dépassé, les repas sont facturés.

REPONDEUR DU GIAP

079.909.51.54

ATTENTION

Le prix d'un repas est fixé à **CHF 10.-** par la commune. Dans le but de supprimer le gaspillage alimentaire, les repas non-excuses avant 8h00 seront facturés.

Modification des jours de présence

QUE FAIRE EN CAS DE REPAS NON-PREVU ?

Pour des raisons de sécurité, il est impératif d'annoncer la présence de votre/vos enfant(s) (repas non-prévu) sur le site **my.giap.ch** ou sur le répondeur du GIAP.

PARENTS DISPOSANT D'INTERNET

Avant 8h00

Annoncer le repas non-prévu de votre/vos enfant(s) en vous connectant sur le site **my.giap.ch**.

Après 8h00

Annoncer le repas non-prévu sur le répondeur du GIAP en indiquant les nom, prénom et classe fréquentée par votre/vos enfant(s).

PARENTS NE DISPOSANT PAS D'INTERNET

Annoncer le repas non-prévu de votre/vos enfant(s) le plus tôt possible sur le répondeur du GIAP en indiquant les nom, prénom et classe fréquentée par votre/vos enfant(s).

REPONDEUR DU GIAP

079.909.51.54